

ZAC COMMUNAUTAIRE DES PATURELLES

Programme d'aménagement durable et d'habitat résidentiel des Pâturelles BAINCTHUN

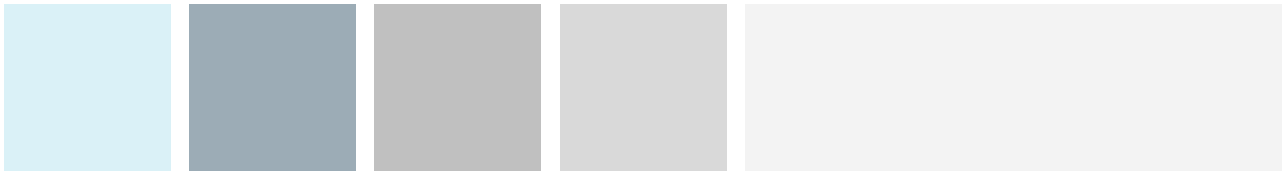
BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ETUDE D'IMPACT

bruno feracci
architecte dplg
urbaniste opqu

agence
Philippe
THOMAS
paysagiste dplg
ingénieur enihrp

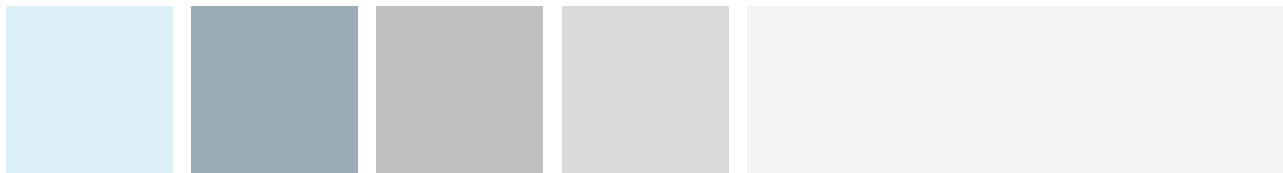
Novembre 2016





SOMMAIRE

1	MODALITES ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	3
2	BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – REMARQUES EMISES SUR LE REGISTRE	4
3	BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - CONCLUSIONS	7



1 MODALITES ET DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

En application des articles L.122-1 et R122-11 du code de l'environnement, l'étude d'impact ainsi que les avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale concernant le projet d'aménagement de la ZAC des Pâturelles ont été mis à la disposition du public par la commune de Baincthun et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Cette mise à disposition du public fait suite à une modification du projet et de l'étude d'impact en 2015 suite aux remarques émises lors de la mise à disposition du public de l'étude d'impact en février 2013.

Conformément aux articles précités, un avis précisant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact est paru dans la Voix du Nord et la Semaine dans le Boulonnais du 12 octobre 2016.

Cette mise à disposition s'est déroulée du 20 octobre 2016 au 21 novembre 2016 à la Mairie de Baincthun et au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

L'ensemble des modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016 ont été réalisés.

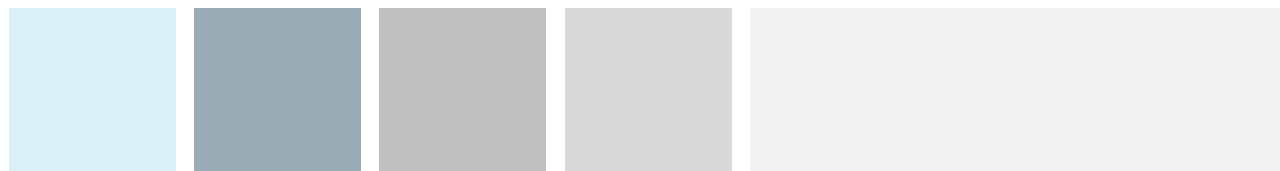
Il a été procédé à une mise à disposition du public, d'un dossier comprenant :

- 1/ Etude d'impact relative au projet
- 2/ La demande d'autorisation
- 3/ Indication des autorités compétentes pour prendre la décision et indication des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet
- 4/ Les avis émis par une autorité administrative

Un registre permettant au public de formuler ses observations a été ouvert à cet effet à la mairie de Baincthun et au siège de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, pendant la durée de la mise à disposition.

Les renseignements relatifs à l'ensemble de l'opération ont pu être obtenus auprès de la mairie de Baincthun et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, maître d'ouvrage de l'opération.

A l'expiration du délai de la mise à disposition prévu par l'arrêté, le registre a été clos et signé par le Vice-Président à l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais le 22 novembre 2016



2 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC – REMARQUES EMISES SUR LE REGISTRE

1/Bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC des Marquets en février 2013

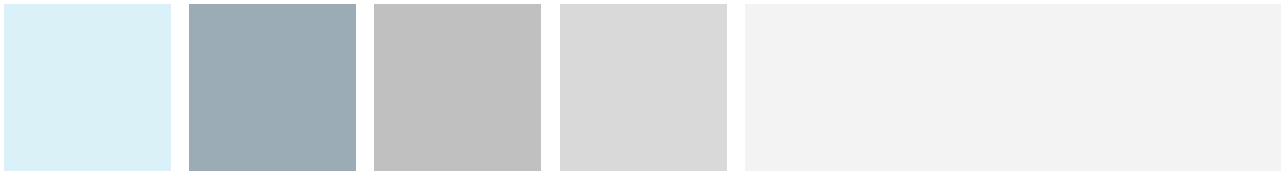
Les observations recueillies lors de la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC des Marquets du 20 février 2013 au 21 mars 2013 concernent :

- La localisation des implantations des logements aidés.
- Les terrains destinés à la création d'espace naturel aménagé à destination de la population,
- La typologie des constructions prévues dans le projet,
- Le prélèvement des terres agricoles à destination de l'urbanisation et les conséquences économiques sur les entreprises agricoles existantes.

Le registre intègre 5 remarques.

Un courrier adressé conjointement à la municipalité et à la Communauté d'Agglomération est consigné sur le registre. Ils concernent :

Nature	Remarques ou questions
Monsieur Fourcroy Dausque Olivier Baincthun	Le refus d'implantation de logements aidés à proximité de son habitation et demande l'implantation de maisons individuelles.
Monsieur Patrick Daudenthun Courrier	Rappel des réserves émises sur le cahier des registres en septembre 2012 concernant les pâtures destinées à recevoir l'espace naturel aménagé du projet et donnant actuellement accès au point d'eau pour les bêtes de l'exploitant. Sans cet accès, la terre ne revêt pas de valeur locative. Le propriétaire demande l'étude d'une solution technique pour la conservation d'un point d'eau (forage ou autres).
Monsieur Freddy Fourcroy Baincthun	L'opposition au projet est exprimée, ce dernier prévoyant des hauteurs de constructions qui ne sont pas compatibles avec la physionomie d'un village. La superficie prélevée des terres agricoles aux exploitants est alarmante. Le projet se situe à proximité d'une entreprise de travaux agricoles.
Monsieur Christophe Fourcroy Baincthun	Expression d'une opposition au projet suite au prélèvement de terres agricoles qui ne se justifie pas au regard du taux de logements inoccupés dans les centres villes permettant de pourvoir aux besoins en logements de la population. Les terres agricoles qui seront prélevées par le projet se situent en continuité du corps de ferme de l'exploitation et sont affectées à du labour. La question est posée de l'intérêt d'élaborer une Zone Agricole Protégée au sein de la commune face au projet d'urbanisation.
Monsieur Pierre- André LEDEZ	Expression de l'opposition au projet qui prévoit 170 maisons menant à modifier l'équilibre de son entreprise agricole, par le prélèvement de 3 hectares de terres



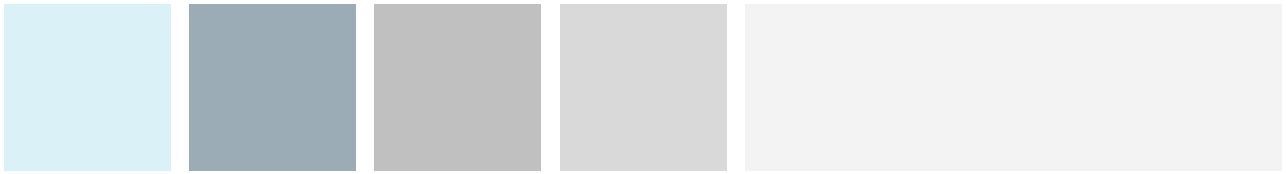
Baincthun	agricoles labourables sur les 32 hectares que compte son exploitation et sur la réduction des surfaces d'épandage des effluents d'élevage ; Ce point ne lui permettrait pas de respecter la réglementation en vigueur. Monsieur LEDEZ précise que dans le cadre de son exploitation, 80 000 € d'investissements ont été réalisés ces dernières années.
-----------	---

Suite à la mise à disposition du public de l'étude d'impact, le projet a tenu compte des remarques et a été modifié dans sa superficie, dans le nombre de logements programmés et la hauteur des constructions.

Le projet modifié a fait l'objet d'une nouvelle mise à disposition du public en octobre 2016.

2/Bilan de la mise à disposition du public de l'Etude d'impact 2016 :

Les registres ouverts au public lors de la mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC des Pâturelles 20 octobre 2016 au 21 novembre 2016 n'intègrent pas de remarques consignées directement sur les registres ou de courriers adressés à la municipalité de Baincthun et à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, joints au registre.



3 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC - CONCLUSIONS

En l'absence de remarques en 2016, le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, n'appelle pas à faire évoluer le projet.